

Annexe II

Réponses des gouvernements actionnaires aux recommandations évaluées comme étant non mises en œuvre (non auditées – nous ne fournissons aucune assurance sur les réponses)

| Recommandation et réponse collectives des gouvernements actionnaires au 31 décembre 2021 | Réponses des gouvernements actionnaires individuels au 31 décembre 2021 [Traduction] |
|--|---|
| <p>2.2 Les gouvernements actionnaires devraient examiner périodiquement la Convention unanime des actionnaires et les règlements administratifs de l'entreprise et les réviser selon les besoins.</p> <p>Réponse collective des actionnaires : <i>Les provinces actionnaires examineront la Convention unanime des actionnaires et les règlements administratifs de l'entreprise tous les cinq ans.</i></p> <p><i>La convention unanime des actionnaires a été mise à jour en 2016. Depuis, les approbations pour permettre la signature ont été obtenues dans deux des provinces actionnaires et demeurent en attente dans les deux autres.</i></p> <p><i>Compte tenu du fait que l'examen quinquennal devait être effectué sous peu et que des lois sur l'indemnité ont été adoptées en 2020-2021 dans les provinces actionnaires, celles-ci ont amorcé un nouvel examen de la Convention. La date cible d'achèvement de l'examen est fixée au 31 mars 2022. Par la suite, l'approbation de toute mise à jour additionnelle sera demandée dans chacune des quatre provinces; le moment des approbations dépendra des processus d'approbation des lois provinciales.</i></p> | <p>Nouveau-Brunswick Le conseil de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) a approuvé les mises à jour précédentes de la Convention. L'examen et l'approbation du Conseil exécutif sont requis avant la signature de la Convention mise à jour. La présentation du mémoire au Conseil exécutif aura lieu en attendant l'achèvement de l'examen en cours; l'approbation de toute modification sera alors demandée.</p> <p>Terre-Neuve-et-Labrador L'examen et l'approbation du Conseil exécutif sont requis avant la signature de la convention mise à jour. La présentation du mémoire au Conseil exécutif aux fins de décision est en attente.</p> <p>Nouvelle-Écosse Le conseil d'administration de la Nova Scotia Gaming Corporation (NSGC) a approuvé les mises à jour précédentes de la convention et le ministre a autorisé le chef de la direction et le président de la NSGC à signer les mises à jour. D'autres approbations seront demandées si l'examen en cours donne lieu à des modifications majeures.</p> <p>Île-du-Prince-Édouard Le Cabinet a autorisé la signature d'une version à jour de la Convention en 2019.</p> <p>Depuis, la Prince Edward Island Lotteries Commission a accepté en principe d'apporter d'autres modifications à cette entente au cours du présent examen. À la fin de l'examen actuel, si des changements à la version de 2019 sont approuvés par le Conseil exécutif à l'unanimité, le document révisé sera transmis au Conseil exécutif pour obtenir l'autorisation de signer une nouvelle mise à jour de l'entente.</p> |

| | |
|--|--|
| <p>3.2 Les gouvernements actionnaires devraient achever l'examen en cours du régime de retraite du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et mettre en œuvre les modifications nécessaires.</p> <p>Réponse collective des actionnaires : <i>Les employés et les anciens employés de la SLA participent au régime de retraite des employés du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et des employeurs participants (le régime).</i></p> <p><i>Le Conseil du Trésor régional du Conseil des premiers ministres a autorisé la création d'un comité des pensions unique chargé d'administrer le régime et d'y apporter des modifications pour en assurer la viabilité et l'abordabilité à long terme. Le Comité de retraite a été créé au début de 2021 et a commencé à apporter des changements au régime. Les employeurs participants, y compris la SLA, recevront des mises à jour au besoin.</i></p> | <p>Les réponses des actionnaires individuels ne sont pas pertinentes. Voir la réponse collective des actionnaires.</p> |
|--|--|